



Rat der
Eidgenössischen
Technischen
Hochschulen

Conseil des
écoles
polytechniques
fédérales

Consiglio
dei
politecnici
federali

Cussegl da
las scolas
politecnicas
federalas

Board of the
Swiss Federal
Institutes
of Technology

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, 8092 Zurich

Chancellerie fédérale ChF

Zurich, le 8 avril 2026 / RR

Consultation relative à la réorganisation des commissions extraparlimentaires dans le cadre du réexamen 2025: prise de position du Conseil des EPF

Monsieur le Chancelier de la Confédération,

Par la présente, je vous remercie de nous donner l'opportunité de prendre position au sujet de la procédure de consultation concernant la réorganisation des commissions extraparlimentaires dans le cadre du réexamen 2025.

Le rapport explicatif rappelle que le Conseil fédéral procède à un réexamen de la raison d'être, des tâches et de la composition des commissions extraparlimentaires tous les quatre ans, conformément à l'art. 57d de la Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA). Dans ce contexte, et parmi les différentes propositions de réorganisation de certaines commissions extraparlimentaires, le Conseil des EPF a été fortement surpris par la proposition de dissolution du Conseil suisse de la science (CSS).

La dissolution du CSS ne produira probablement pas les effets escomptés

Depuis 60 ans, le CSS œuvre de manière indépendante et transparente à analyser le système suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Ses membres sont issus de plusieurs institutions du domaine FRI (y compris du Domaine des EPF) et de l'industrie. Il dispose ainsi d'une perspective à long terme, globale et systémique. La dissolution du CSS priverait la Suisse d'un organe consultatif et d'évaluation qui a fait ses preuves, fournissant des prestations de qualité à des coûts réduits. Le CSS entretient en outre des relations étroites avec des institutions similaires à l'international, notamment en Europe. Sans une telle institution, la Suisse se distinguerait négativement de ses partenaires internationaux, ce qui porterait atteinte à son image de pays

Conseil des EPF

Häldeliweg 15, 8092 Zurich
Hirschengraben 3, Case postale, 3011 Berne
T +41 58 856 86 82, www.cepf.ch

Prof. Michael O. Hengartner
T +41 58 856 86 01
michael.hengartner@ethrat.ch

engagé en faveur de la science, de la recherche et de l'innovation. En outre, le Conseil des EPF considère que les tâches du CSS complètent celles qui sont aujourd'hui déléguées aux Académies suisse des sciences, aux groupes d'experts thématiques de la Confédération ou à des institutions telles que le Fonds national suisse. Le CSS apporte ainsi une perspective unique, indépendante et systémique qui ne peut être remplacée par d'autres structures existantes.

Le Conseil fédéral estime que la dissolution du CSS permettrait de réaliser des économies annuelles de 172 000 CHF correspondant aux indemnités journalières et aux frais de ses membres. Il est toutefois prévu que les tâches d'évaluation soient maintenues et réalisées par des commissions d'experts ou des institutions d'évaluation externes. L'estimation des économies est difficilement compréhensible, puisque l'attribution de mandats d'évaluation à des organismes externes entraînerait selon toute vraisemblance des coûts nettement plus élevés, comme cela a par ailleurs été constaté par le rapport du Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) à l'intention de la Commission de gestion du Conseil des États (CdG-E) du 20 juin 2022. Le rapport du CPA est également parvenu à la conclusion que la possibilité de remplacer les commissions consultatives par des mandataires externes est limitée et que l'externalisation ne permettrait pas d'obtenir des prestations équivalentes.

En plus des tâches d'évaluation confiées par le Conseil fédéral au CSS, celui-ci élabore également, de sa propre initiative, des analyses et des recommandations sur des thèmes pertinents pour l'ensemble du système FRI, en anticipant parfois l'agenda politique. Si le rapport explicatif mentionne la volonté de renforcer le regard critique externe sur le système suisse de recherche et d'innovation, il ne clarifie pas les organes qui seront chargés de reprendre cette importante fonction d'analyse thématique et d'anticipation, ni les ressources financières qui y seront dédiées. Il y a donc un risque élevé qu'à l'avenir cette prestation disparaisse tout simplement.

Bien que l'objectif d'accroître l'indépendance, la transparence et la traçabilité des processus décisionnels soit louable, il n'apparaît pas clairement en quoi la dissolution du CSS irait dans ce sens. Les membres du CSS fournissent en effet une expertise indépendante de tout intérêt particulier ou sectoriel. Les évaluations, rapports et recommandations du CSS reposent sur des méthodes reconnues et sont systématiquement publiés, garantissant ainsi un échange transparent avec les autres acteurs du domaine FRI. A l'inverse, la délégation de mandats d'évaluation à des organes externes risquerait de complexifier ces processus et de réduire leur transparence. Il est par ailleurs évoqué que la dissolution du CSS vise à permettre un encouragement plus ciblé et plus souple de la recherche et de l'innovation, qui serait nécessaire en raison de l'évolution des exigences et des défis dans le domaine FRI. Cela est toutefois difficilement envisageable, étant donné que le CSS est chargé d'évaluer les instruments d'encouragement de la recherche et de l'innovation, mais n'est pas responsable de leur mise en œuvre.

Le CSS joue un rôle important dans le système FRI suisse


Les institutions du domaine FRI contribuent de manière déterminante à la prospérité de la Suisse. Elles favorisent l'innovation et le développement d'une économie dynamique grâce au maintien de l'excellence scientifique, à la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée et au transfert de savoir et de technologie vers l'industrie et le secteur public. Leurs initiatives visent également à trouver des solutions aux défis sociétaux d'actualité. Les investissements considérables de la Confédération dans le domaine FRI témoignent de l'importance de ce secteur pour l'économie et la société suisses. Le système FRI présente toutefois une complexité notable. Les multiples acteurs qui en font partie opèrent à différents niveaux institutionnels, sont étroitement connectés aux réseaux européens et mondiaux ainsi qu'au secteur privé. Une vue d'ensemble du domaine FRI,

indépendante et basée sur les faits, s'avère nécessaire. Le CSS, en tant que commission extraparlamentaire indépendante, apporte une perspective systémique visant à l'amélioration des conditions-cadre globales pour tous les acteurs du domaine FRI.

La dissolution d'une institution indépendante reconnue, œuvrant pour l'ensemble du système FRI, enverrait un signal profondément négatif à l'ensemble des acteurs de la science, de la recherche et de l'innovation. C'est pourquoi le Conseil des EPF rejette la proposition de dissolution du CSS.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à notre prise de position et me tiens volontiers à votre disposition en cas de questions.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Chancelier de la Confédération, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michael O. Hengartner
Président